

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BR Tension (BT) B1(V), B2(V), B2V Essai, BR, BE Essai et/ou Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir l'Habilitation électrique BR

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510,
- Mettre à jour les connaissances du personnel habilité et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés,
- Réactualiser les habilitations en fonction de l'évolution du poste et des tâches associées en basse tension.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur, vidéos,
- Interactivité permanente entre le formateur et les stagiaires,
- Alternance entre apports théoriques et mises en situations pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne chargée d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations électriques en basse tension.

PRE-REQUIS :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

PRE-REQUIS RECYCLAGE :

- Idem initial + être titulaire d'un titre d'habilitation similaire ou supérieur en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage).

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS).

DUREE : 2 jours (14 heures)

DATES :

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

HORAIRES

Inter : 08h30- 12h00 / 13h30-17h00

Intra : A définir

LIEU :

Dans nos locaux ou sur site

EFFECTIF

1 à 8 personnes

COUT (non assujetti à la TVA)

Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



MATERIEL :

- Ordinateur et vidéo projecteur,
- Vidéos,
- Armoire électrique,
- Livret de fin de stage.

ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation par un QCM, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant,
- Délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation.

VALIDATION :

Une attestation de formation, un avis après évaluation, et un titre d'habilitation correspondant sont délivrés à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation, ayant participé aux exercices pratiques et théoriques et faisant l'objet d'une évaluation favorable.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

L'article R4544-10 du Code du Travail : précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à **l'article R. 4544-3**. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué ».

Décret n° 88-1056 du 14/11/1988 : Art. 48 1 L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PROGRAMME :

Conforme à la norme NF C 18-510 (juillet 2012)

Jour 1

- Réglementation en électricité,
- Distribution électrique,
- Dangers de l'électricité,
- Zones à risque électrique,
- Opérations électriques et non électriques,
- Les limites de son titre d'habilitation,
- Moyens de protection,
- Utilisation des matériels, des EPI et des outillages de sécurité,
- Conduites à tenir en cas d'accident,
- Consignations en 1 ou 2 étapes,
- Application sur une installation type.

Jour 2

- Manœuvres d'exploitation, d'urgence, de consignation,
- Réaliser des travaux hors tension en BTA,
- Rappel sur les procédures de mise en consignation et de déconsignation,
- Réaliser des interventions d'ordre électrique en toute sécurité,
- Mener des travaux au voisinage des pièces nues,
- Mener une intervention électrique ou non électrique en BT,
- Mener/superviser des opérations d'entretien,
- Effectuer un mesurage.

EVALUATIONS : Tests théoriques et pratiques

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 02 janvier 2024